Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260410-D_07AVRIL26_21-DE

Sainte-Hélène
Santez-Elen

MAIRIE DE SAINTE-HELENE
56700 SAINTE-HELENE
Morbihan

N°D_07AVRIL26_21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - *République Française*

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
15	13	15

Conseil Municipal : séance du 07 avril 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la mairie à 18H30, sous la présidence de Christèle PERREL, Maire.
Convocation et affichage : le 25 mars 2026
Présents : Christèle PERREL, Gladys LE SAUSSE, Yoann FOUILLÉ, Hélène MAHEO, Gilles LE MOROUX, Pierre MARGANA, Marc PUISSEGUR, Loïc BRAULT, Murielle MUSSA-PERETTO, Philippe DOUSSINEAU, Hélène PADELLEC, Karine CONQUER, Simon LE BESCHU DE CHAMPSAVIN.
Absents ayant donné pouvoir : Colette FOUILLOUX à Gladys LE SAUSSE ; Anaïs LE HUNSEC à Christèle PERREL
Absent : /

D_07AVRIL26_21 Tarif des séjours d'été ALSH

Madame le Maire informe que l'organisation de mini-camps aux enfants et séjours ados pour l'été 2026 est cours et qu'il convient d'en fixer les tarifs.

Les mini-camps (ou séjours) permettent aux enfants de vivre des moments conviviaux et de partage, ils favorisent une plus grande autonomie ainsi qu'un rythme de vie adapté. En effet les contraintes horaires sont moindres comme les repas par exemple, adaptés en fonction des activités et au rythme de vie de « vacances ».

Vu la proposition suivante :
Séjour 12/17 ans (4 nuits/5jours) à Noirmoutier du 20 au 24 juillet 2026 :

QF	<701	701-1284	>1284
Tarifs	165,00 €	170,00 €	175,00 €

Séjour 6/12 ans (4nuits/5jours) à Pouzauges du 27 au 31 juillet 2026 :

QF	<701	701-1284	>1284
Tarifs	185,00 €	190,00 €	195,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **VALIDER** les tarifs des séjours ci-dessus

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance
Marc PUISSEGUR

Pour expédition conforme, Le 7 avril 2026
Le Maire,
Christèle PERREL

MAIRIE DE SAINTE-HÉLÈNE (56) MORBIHAN

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.